SAMEDI 16 OCTOBRE 1943
83e ANNEE
N° 77

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †
(1868-1942)

Toutes Ventes Immobilières
et Commerciales
sans aucuns frais
CABINET IMMOBILIER
25e année -- R. C. 1662
J. DELLARD, 1, rue Mr. Joffre, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
Prêts hypothécaires

L'HÉROÏSME des CHEMINOTS

La liste des « héros obscurs » n'est pas close ; elle s'allonge dans notre pays presque chaque jour.

Ces héros, victimes de leur devoir, on les rencontre parmi les défenseurs de l'ordre public, agents de toutes catégories, au courage desquels on ne rendra jamais assez hommage.

Mais, depuis quelque temps, les cheminots prennent une place d'honneur dans cette funeste nomenclature.

Les attentats terroristes se multipliant sur les voies ferrées, les mécaniciens, chauffeurs, conducteurs, contrôleurs de trains et chefs ou employés de gare, sont sans cesse exposés au danger, et trop souvent ils y succombent.

Le Gouvernement a pris quelques mesures propres à relever les conditions si modestes de ces indispensables agents d'un des plus importants services publics.

S'il nous appartient de traiter cette question — et comment en juger pertinemment puisque nous n'en connaissons pas le détail ? — nous dirions qu'il faut faire plus encore pour améliorer la situation du personnel des Chemins de fer.

Mais l'essentiel des services rendus, et la part de sacrifices qu'elle comporte, ne sauraient se payer. Il n'est pas d'augmentation de salaire qui les puisse récompenser suffisamment.

Ce qu'il faut, avec la sollicitude des pouvoirs publics, c'est la reconnaissance de la nation tout entière. Ce qu'il faut, c'est que cette reconnaissance s'exprime avec élan et générosité.

Les familles, et toutes les victimes des attentats terroristes ont des droits sur nous tous, et nous devons payer notre dette de gratitude en entourant les veuves et les orphelins de notre affection et de nos soins.

Mais que penser de ces « amis du peuple », de ces démocrates effrénés, qui prétendent pratiquer le terrorisme comme une bonne action, comme une œuvre de défense nationale et qui tuent ou blessent, sans pitié, des humbles restés fidèles à leur tâche, cette tâche devant être remplie pour le bien de la collectivité française ?

En vérité, comme nous avons trop souvent l'occasion de le constater, le terrorisme est au moins aussi absurde qu'odieux, puisqu'il frappe ceux-là mêmes que le communisme révolutionnaire se flatte de protéger. Et ,que dire, hélas ! de ceux qui arment des criminels, et qui, en même temps, se prétendent les libérateurs des faibles et des opprimés.

Le Portugal accorde à l'Angleterre certaines facilités dans l'archipel des Açores

(Dépêche O.F.I.)

M. Churchill a annoncé à la Chambre des communes que le gouvernement portugais, à la suite d'une demande britannique, avait accepté d'accorder à l'Angleterre certaines facilités dans l'archipel des Açores.

Ces facilités, a précisé M. Churchill, permettront d'assurer une meilleure protection de la navigation dans l'Atlantique.

Un commentaire allemand

On mande de Lisbonne au D.N.B. :

Le gouvernement portugais a publié, le texte de la déclaration faite aux Communes par le gouvernement britannique, en accord avec lui. Le gouvernement portugais, indique un communiqué officiel, croit devoir rappeler certains passages de cette déclaration et y ajouter ce qui suit :

1° Dans toutes les circonstances où il s'est trouvé nécessaire de préciser la politique internationale du Portugal et de définir la neutralité qu'il a observée depuis le début de la guerre, il a été répété que quoique le gouvernement désirât garder la neutralité et fût loyalement décidé à le faire, il considérait cette neutralité comme conditionnée en pratique par une éventuelle entrée en vigueur de l'alliance anglo-portugaise, comme dans le cas de l'utilisation de facilités demandées par le gouvernement britannique au nom de l'alliance.

2° Le gouvernement portugais, qui a toujours observé les obligations qui découlent du pacte de non-agression et des protocoles additionnels conclus avec l'Espagne, qui sont un des fondements de sa politique extérieure, a pu constater que sur ce point la politique portugaise a été non seulement respectée mais encore suivie avec sympathie par le gouvernement britannique, dont la politique de guerre ne s'oppose certes pas à l'établissement d'une zone de paix dans la péninsule ibérique.

3° Comme le premier ministre britannique l'a très exactement déclaré, la concession qui vient d'être faite donne une force nouvelle à l'ancienne alliance entre le Portugal et l'Angleterre, permet de confirmer et de renforcer les garanties politiques et les traités et constitue une preuve de l'amitié existante et une garantie de son renforcement futur.

■

L'avocat général Lespinasse est cité à l'ordre de la Nation

Voici le texte de la citation à l'ordre de la Nation décernée à l'avocat général Lespinasse :

« M. Pierre Lespinasse, avocat général près la cour d'appel de Toulouse, magistrat d'élite ayant les plus éminentes qualités professionnelles et les plus précieuses vertus morales ; pénétré de la grandeur de sa mission, a toujours fait preuve, dans l'accomplissement de ses fonctions, d'une scrupuleuse conscience.

« Appelé à occuper le siège du ministère public près la section spéciale de la cour d'appel de Toulouse, s'est acquitté de sa tâche avec le plus grand courage.

« Il est tombé victime du devoir le 10 octobre 1943. » — O.F.I. Havas.

LE GOUVERNEMENT BADOGLIO déclare la guerre à l'Allemagne

Le maréchal Badoglio a annoncé que son gouvernement déclarait la guerre à l'Allemagne.

La Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont reconnu le gouvernement Badoglio comme co-belligérant.

⁂

Ce qu'on dit à Berlin

La nouvelle de la déclaration de guerre du gouvernement Badoglio à l'Allemagne n'a pas suscité un grand intérêt à Berlin. Les milieux compétents de la Wilhelmstrasse se bornent à rappeler que l'attitude de Badoglio qui a trahi sa patrie et rompu les actes qui liaient l'Italie aux puissances de l'Axe a été clairement stigmatisée par les déclarations des dirigeants allemands et la presse du Reich.

En tous les cas, comme le fait remarquer une personnalité de la Wilhelmstrasse, cette déclaration de guerre n'a pas impressionné le Reich le moins du monde.

En peu de mots...

● Un médecin bordelais, qui avait accusé faussement un garagiste de se livrer au marché noir, au moyen d'un camion truqué, a été condamné à un an de prison et 80.000 francs de dommages-intérêts pour dénonciation calomnieuse.

● L'inspecteur de police Julien Beau, qui avait reçu un million de francs d'un droguiste parisien, auquel il avait offert de classer un dossier de hausse illicite, a été condamné à trois ans de prison et à 2 millions de francs d'amende.

● La célèbre aviatrice Madeleine Charnaux, vient de mourir. Elle fut détentrice, en 1937, de cinq records internationaux de vitesse. Elle était également un sculpteur de talent.

● A la Madeleine-de-Nonancourt, près Dreux, sept enfants jouaient avec un projectile ramassé sur le sol, lorsque l'engin éclata. Trois des enfants : Roger Diget, 12 ans, René Chasle, 13 ans et Roger Tilly, 11 ans, ont été tués sur le coup. Les quatre autres sont blessés.

● Au cours du mois d'août, 1.044 procès-verbaux ont été dressés contre les restaurateurs coupables d'infractions à la législation des prix et à celle du ravitaillement. 163 restaurants ont été fermés. Le montant des amendes infligées dépasse 5 millions et demi.

● On annonce la mort à Paris de M. Adrien Briollet, rédacteur à l' « Œuvre », président du Syndicat de la presse du mouvement social.

● Des nappes de pétrole ont été découvertes dans diverses régions du Siam.

● La Délégation française chargée de l'administration de Menton est installée dans ses fonctions.

● La police lyonnaise vient d'arrêter 30 terroristes et a découvert leur dépôt d'armes et de munitions.

● Il y a en Suisse plus de 61.000 réfugiés, annonce le département politique fédéral.

● M. Roosevelt a précisé que sur le front aérien de l'Europe, les Etats-Unis avaient actuellement 855 appareils et 5.000 hommes de personnel navigant.

CONTRE LES TRAFIQUANTS DU MARCHE NOIR

(Dépêche O.F.I.)

Des agents de la police de sûreté viennent de mettre fin dans diverses régions, à l'activité de nombreux trafiquants du « marché noir ». C'est ainsi qu'à Mende, un nommé André Rousseau, contrôleur de l'Office national interprofessionnel des céréales, dérobait des tickets depuis plusieurs mois dans les enveloppes que les boulangers adressaient au Groupement de répartition des farines de la Lozère. Une nommée Lucie Granier les écoulait à Marseille, Rousseau et ses complices ont été écroués.

A Thonon-les-Bains, Marcel Sauthier employé à la mairie et Georges Gras, ont été appréhendés au moment où ils cherchaient à écouler de nombreuses cartes de pain et 10.000 points de textiles. Une dizaine de personnes seront poursuivies dans cette affaire.

A Paris, les nommés Fernand Lange et Georges Plessis, employés dans une imprimerie travaillant pour le Service du ravitaillement, dérobaient régulièrement des tickets d'alimentation et les écoulaient au « marché noir ». Ils ont été arrêtés et une importante somme d'argent — produit de leur trafic — a été saisie à leurs domiciles.

A Mazamet, le ressortissant belge Léon Versavèle, cherchait à vendre, avec la complicité de Philippe Reynaud et de la nommée Jeanne Branly, née Arnaud, trente rouleaux de peaux diverses appartenant à un mégissier, M. Georges Arlan. Les policiers, alertés, se firent passer pour des acheteurs éventuels et procédèrent à l'arrestation de Versavèle au moment où il leur demandait la coquette somme de 3.591.000 francs comme prix de cette marchandise.

A Angoulême, un nommé Maurice Pintaud, directeur des établissements « Les Produits du Docteur », vient d'être arrêté pour détention de stocks importants. Des perquisitions effectuées dans ses entrepôts ont permis de saisir et de remettre notamment dans le circuit commercial 10.000 kg. de savon de Marseille, 10.000 kg. de charbon de terre, 750 serviettes de toilette, ainsi qu'une grande quantité de chaussures, de bouteilles de vin, de cognac, de champagne, du chocolat, des jambons, de l'huile, des boîtes de conserves, etc... Pintaud a reconnu, en outre, avoir acheté plus de 25 tonnes de pommes de terre et plusieurs tonnes de haricots secs, et les avoir vendus au « marché noir ». Il fit également abattre des porcs, des moutons, et des veaux. Une trentaine de personnes sont compromises dans cette affaire.

■

Deux inspecteurs de la Sûreté agenaise abattent dans une église un terroriste qui les menaçait

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, des gardes-voies ont surpris près de Saint-Hilaire-sur-Garonne un terroriste qui venait dedéboulonner deux mètres cinquante de rails et l'ont remis entre les mains des gendarmes de Port-Sainte-Marie.

Interrogé, l'individu dénonça un complice qui, selon ses déclarations, devait se trouver le lendemain dans l'église de Saint-Hilaire à Agen.

A l'heure indiquée, deux inspecteurs de la Sûreté pénétrèrent dans l'église où ils trouvèrent, en effet, l'individu qu'on leur avait signalé. A leur vue, l'homme fit le geste de tirer une arme de sa poche, mais les inspecteurs, prévenant sa réaction et se trouvant en état de légitime défense l'abattirent d'une balle au cou.

Un habitant d'Agen, qui avait essuyé récemment cinq coups de revolver, a reconnu le terroriste pour son agresseur lors de l'assassinat du chef milicien Berthelot, à Houillès.

■

Pour les cheminots victimes d'attaques aériennes

Les mécaniciens et chauffeurs de route, ainsi que les mécaniciens et chauffeurs de manœuvre (ou en faisant fonction), les conducteurs électriciens et les conducteurs d'autorails de route, de même que les agents remplissant occasionnellement ces fonctions, blessés au cours d'attaques aériennes, continueront à percevoir les rations supplémentaires dont ils bénéficiaient lorsqu'ils exerçaient leurs fonctions, non plus seulement pendant les quinze jours suivant la date d'arrêt de leur travail, mais jusqu'à la date de la consolidation de la blessure et de la reprise du service dans les mêmes fonctions, ou jusqu'à la date de la décision médicale proposant l'affectation de l'intéressé à un autre emploi, ou sa mise à la réforme.

Le gouvernement a voulu manifester ainsi sa sollicitude à l'égard des cheminots qui, malgré les agressions multipliées ces derniers temps par l'aviation anglo-américaine, continuent à assurer leur service avec autant de régularité que d'abnégation et de courage.

CHRONIQUE DU LOT

FEDERATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU LOT

Les membres de la Fédération présents à Cahors le 5 septembre 1943 se sont réunis à 9 h. 30 à la Chambre de Commerce pour y entendre un exposé du président sur les buts que se propose d'atteindre la Fédération. On pourra lire prochainement dans le « Réveil économique », organe de la Confédération des Groupements commerciaux et industriels de France et de l'Union des Intérêts économiques, d'intéressants extraits de cet exposé.

Le nouveau bureau est constitué comme suit :

Président : E. Dubernet de Garros.

Vice-présidents : M. Garnal, président de la Chambre départementale des pharmaciens ; M. Estival, Délégué du C.O. de la meunerie.

Secrétaire général : M. Talou, Président du Syndicat des négociants des produits de la mer et d'eau douce, licencié en droit.

Secrétaire adjoint : M. Conduché, secrétaire du Syndicat des grains.

Trésorier : M. Couderc, Directeur de la Banque populaire du Quercy.

Trésorier adjoint : M. Boutot, Président du Syndicat de la quincaillerie.

Assesseurs : MM. Andrieu et Lacour.

Ont été remplacés : M. Rollès, vice-président, juge au Tribunal de commerce, retiré des affaires.

M. Antonin Bergon, secrétaire général, capitaine de réserve, mort au Champ d'honneur à Dunkerque.

M. Latouille, trésorier, qui a cédé son commerce et est actuellement à la tête de la Maison du Prisonnier.

Sont d'office vice-présidents : les présidents d'arrondissement. Membres du Conseil d'administration : les présidents de Syndicats ou de groupements ressortissants de la Chambre de Commerce et les présidents cantonaux.

Le président fédéral rappelle que la Fédération est en possession de documentation complète des lois, décrets, arrêtés parus depuis qu'elle reçoit le bulletin officiel des prix et se tient à la disposition de ses adhérents pour tous renseignements susceptibles de les intéresser dans la conduite de leurs affaires. De nombreuses questions posées par des adhérents gênés par l'application des nouvelles lois ont déjà donné lieu à une abondante correspondance. (Joindre un timbre).

Par ailleurs, la Presse régionale veut bien insérer les communiqués de la Fédération. Il est de votre intérêt de suivre les directives que nous vous donnons, ce qui vous permettra d'éviter souvent des ennuis.

Le président, tout en s'excusant de ne pas pouvoir se rendre, en raison des difficultés actuelles, dans les différentes sections, invite les membres de la Fédération à se réunir dans chaque canton le plus tôt possible, pour compléter leur bureau, s'il y a lieu. Les invitations devront être faites à la diligence de l'ancien bureau. Sur leur demande la liste des membres de la Fédération ayant renouvelé leur cotisation sera envoyée à chaque bureau cantonal. Aussitôt que les bureaux cantonaux auront été complétés, toutes les instructions leur parviendront au sujet de la marche de leur section.

Les cotisations ont été fixées par le Conseil d'administration à 25, 50 ou 100, chacun pouvant, suivant l'importance de son commerce ou de ses ressources, se classer à son gré. Les bulletins d'adhésion ne doivent donc pas être considérés comme fixant une limite. Au contraire, la Fédération acceptera avec plaisir la classification choisie par chaque adhérent. Si nous voulons une Fédération prospère, il faut lui en fournir les moyens. *P.S.* — L'abonnement au « Réveil économique » est de 40 francs pas an. — *Le Bureau fédéral.*

Livraison partielle de la récolte de blé et de seigle

Le Préfet du Lot communique :

Un arrêté préfectoral, en date du 11 octobre 1943, a prescrit la livraison aux organismes stockeurs, avant le 15 novembre 1943, de la moitié de la récolte de blé et de seigle, déduction faite des besoins en semences et, pour les échangistes, des quantités réservées pour la consommation familiale.

Les producteurs sont informés qu'en cas d'inobservation de cette prescription, ils sont passibles d'une amende administrative de 1.000 à 10.000 francs par quintal, ainsi que de la confiscation des céréales non livrées.

Pour réprimer les dénonciations calomnieuses

Une loi, en date du 8 octobre 1943, parue au « Journal officiel », aggrave les peines et amendes contre les dénonciations calomnieuses. Les auteurs de celles-ci seront, à l'avenir, punis d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 1.000 à 50.000 francs.

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

En vue de la promotion du 1er janvier 1944 de la Médaille d'honneur de la Famille française, les Mères de famille désireuses de se voir attribuer cette distinction honorifique, devront adresser leur demande aux maires de leurs résidences.

Les postulantes doivent avoir élevé simultanément au moins cinq enfants.

Les dossiers devront être transmis par les maires, avant le 15 novembre dernier délai, à la Préfecture du Lot, Cabinet du Préfet.

RATIONS DE PRODUITS DETERSIFS D'OCTOBRE

La valeur des tickets donnant droit à la perception des produits détersifs a été fixée comme suit :

a) *Tickets d'octobre de la feuille de tickets « produits détersifs rationnés ».*

N° 1 : *Catégories E, J1 et autres :* 100 grammes de savon de toilette ou 100 grammes de savon pour soins corporels.

N° 2 : *Catégorie E :* 187 gr. 5 de savon de ménage ou 620 gr. de détersif ou 100 gr. de savon allégé à 45 0/0 d'acides gras.

Catégorie J1 : 75 grammes de savon de ménage ou 500 grammes de détersif.

Autres catégories : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 250 grammes de détersif.

b) *Tickets spéciaux pour professionnels : Une ration « soins corporels » :* 100 grammes de savon de toilette ou 100 grammes de savon pour soins corporels.

Demi-ration « lavage du linge » : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 120 gr. de détersif (2 tickets remis ensemble donnent droit à 250 grammes de détersif).

Les droits des consommateurs peuvent en outre être satisfaits par l'échange des tickets contre un poids précisé dans chaque cas particulier d'un produit de remplacement homologué.

Les herbagers et les éleveurs de bovins ont droit à la carte C

Un arrêté que publiait le « Journal officiel » précise que les consommateurs exerçant les professions d'herbagers et d'éleveurs de bovins sont inclus désormais dans la liste des bénéficiaires de la carte « C », qu'ils soient propriétaires cultivant eux-mêmes ou bien fermiers, métayers, ouvriers agricoles, valets de ferme ou bouviers.

Cette nouvelle mesure ne s'étend pas cependant aux apiculteurs, éleveurs ou herbagers engraissant des animaux autres que des bovins : (ovins, porcins, caprins, lapins et volailles), ni, bien entendu, aux propriétaires ou régisseurs.

Commission nationale de métiers

Il est institué une Commission nationale chargée d'exercer à titre provisoire, les attributions dévolues à la Chambre nationale de métiers.

Parmi les membres de cette Commission, nous relevons le nom de notre excellent compatriote M. Bourrières, maître boulanger à Cahors, président de la Chambre de métiers du Lot, à Cahors.

Nous adressons à M. Bourrières nos félicitations.

Chambres et enveloppes pour vélos et vélos-moteurs

La Préfecture communique :

Tous les détenteurs d'autorisations d'achat d'enveloppes ou de chambres à air « vélo » ou « vélo-moteur » sont tenus de remettre ces autorisations d'achat au détaillant de leur choix, avant le 20 octobre 1943.

Ramassage de la laine 1943

(*Semaine du* 13 *au* 16 *octobre*)

Latronquière : Mercredi 13 *octobre :* Latronquière, 9 h. à 9 h. 15 ; Gorses, 9 h. 15 à 11 h. ; Labastide-du-Haut-Mont, 11 h. à 11 h. 15 ; Sousceyrac, 11 h. 15 à 12 h. ; Terrou, 14 h. à 15 h. ; St-Hilaire-Bessonies, 15 h. à 16 h. ; Montet-et-Bouxal, 16 h. à 17 h.

Latronquière : Jeudi 14 *octobre :* Lauresse, 9 h. à 10 h. 15 ; Sénaillac-Latronquière, 10 h. 15 à 10 h. 45 ; Saint-Médard-Nicourby, 10 h. 45 à 11 h. 15 ; Ladirat, 11 h. 15 à 12 h. ; Labathude, 14 h. à 15 heures.

Capdenac : Vendredi 15 *octobre :* Capdenac-Gare, 8 h. 30 à 9 h. 30 ; Lentillac-Saint-Blaise, 9 h. 30 à 11 h. ; Payrusse Le Roc, 11 h. à 12 h. ; Salvagnac-Saint-Loup, 14 h. à 15 h. ; Sonnac, 15 h. à 15 h. 45 ; Naussac, 15 h. 45 à 17 heures.

Capdenac : Samedi 16 *octobre :* Capdenac-le-Haut, 8 h. 30 à 9 h. 30 ; Les Albres, 9 h. 30 à 10 h. 45 ; Asprières, 10 h. 45 à 11 h. 15 ; Balaguier, 11 h. 15 à 12 h. ; Cuzac, 14 h. à 14 h. 30 ; Loupiac, 14 h. 30 à 15 heures.

Les réceptions de Latronquière se feront à la Halle, celles de Capdenac à la Gare P.V.

LA TENTATIVE DE DEBARQUEMENT EN SICILE DE 1810

Nous devons à M. Antony Rougié, arrière petit-neveu du Général J. M. Cavaignac, pair de France, cette intéressante documentation provenant des papiers de famille. — N. D. L. R.

Vous avez lu, ici même, le récit de l'échec du double débarquement anglais à Reggio et à Naples, au milieu de 1809. En Calabre, le Général Jacques Cavaignac, sous les ordres du Général Partouneaux, avait forcé les Anglo-Siciliens de réembarquer précipitamment de Reggio avec de lourdes pertes en hommes et en matériel. A Naples, le Roi Murat, surpris, avait un peu perdu la tête. Sa femme, la Reine Caroline, la plus jeune sœur de Napoléon 1er, avait par son sang-froid et son énergie rétabli la situation.

Dépité, Murat avait défendu que l'héroïque conduite de sa femme parût à « l'Officiel du Royaume ». Le ménage royal n'était pas depuis quelques temps très uni. Le Roi était jaloux de l'influence de la Reine, tant en politique intérieure, qu'en politique étrangère : belle, gracieuse, intelligente, énergique, favorite de son frère, — très ambitieux, — elle n'avait pas de peine à dominer le Grand Sabreur.

Il faut voir dans cette mésentente la cause profonde de l'échec de la Grande Idée du règne de Joachim 1er ; la conquête de la Sicile, de l'île enchanteresse, l'île embaumée, grecque par sa tradition et par ses légendes. L'Italie a beau avoir l'air de la menacer du bout de sa botte, la Sicile n'en a cure : tout geste ne peut être pour elle qu'une caresse ! Son harmonie est en plein accord avec les harmonies de Salerne, de Naples, de Florence. Les grondements du Stromboli, du Vésuve et de l'Etna accusent le synchronisme de leur concert. . .

Depuis juillet 1809, Murat avait réorganisé la défense de ses côtes. Le Général Cavaignac, promu divisionnaire et nommé Gouverneur des Calabres, avait créé une division napolitaine fortement encadrée ; il avait réprimé le brigandage, et par une administration sage et ferme s'était concilié la sympathie et l'estime des populations calabraises. Il avait alors 36 ans. C'était un beau cavalier. Il avait chargé à Valmy avec les Dragons de Kellermann, pris une part glorieuse aux Grandes Chevauchées épiques d'Ulm à Austerlitz, d'Iéna à Friedland...

Se croyant prêt, Murat, au début de 1810, fait part à Napoléon de ses intentions sur la Sicile. Objections de l'Empereur : Il ne faut entreprendre une telle expédition qu'avec une certitude absolue du succès. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut être amené à l'autoriser. Murat est appelé à Paris en janvier 1810 pour le Grand Conseil de famille qui doit être consulté : 1° Sur le divorce avec Joséphine. 2° Sur le choix de la future Impératrice ; Caroline l'accompagne. Là se situe l'époque de l'apogée de la faveur de la Reine de Naples auprès de l'Empereur. Là aussi se place une formidable gaffe de son mari. Le 29 janvier 1810, le Conseil de Famille devait donner son avis sur les princesses candidates possibles au trône impérial. Les Bonaparte étaient pour une Autrichienne, Murat prend parti pour une archiduchesse russe et charge à fond contre l'Autriche avec la verve mordante qu'il déployait jadis au Club des Jacobins. La Paix venait d'être signée avec l'Autriche, le mariage autrichien décidé. Une étroite parenté liait la reine Caroline, la femme de Ferdinand, avec la future Impératrice des Français, toutes deux étaient des nièces de Marie-Antoinette.

Le 30 janvier, Murat, furieux, repartait pour Naples sans sa femme, et dès son arrivée, ordonnait de pousser à fond et vite les préparatifs d'invasion de la Sicile : avec leurs divisions françaises, les Généraux Partouneaux et Lamarque devront débarquer à la Pointe du Faro, au nord de Messine ; le Général Cavaignac avec sa division napolitaine, fortement épaulée par le Royal Corse et quelques escadrons de cavalerie, partirait de Reggio, débarquerait à la Scaletta, pour une diversion puissante. Il devait attirer le gros des forces anglo-siciliennes sur lui.

Le 5 mai 1810, Murat informe l'Empereur que les préparatifs sont achevés. Toute l'armée est à pied d'œuvre. L'Empereur répond en recommandant de ne rien entreprendre sans la « Certitude absolue du succès ». Murat paraît s'incliner, mais au mois de septembre il donne des ordres et fixe l'entrée en campagne à la nuit du 17 au 18 septembre. — A l'heure H, 11 heures du soir, la division Cavaignac s'embarque à Pentimelle et débarque heureusement à 2 heures à la Scaletta. Suivant les instructions du Général Comte Grenier, chef d'Etat-Major Général, en formation de Combat, il se porte rapidement en suivant la côte, vers le Nord. Il atteint, en enlevant presque sans combat tous les postes ennemis sur son passage, la Tour de San Rizzo où il devait attendre la division Lamarque, dont le débarquement lui serait signalé par trois fusées et trois coups de canon. Ses avant-gardes et sa cavalerie, arrivées là au point du jour, ne voient rien, n'entendent rien. Cependant l'armée anglaise était alertée. Elle prenait position avec de l'artillerie sur les hauteurs dominantes. Rien, toujours rien. Le Général Cavaignac ordonne la retraite sur la Scaletta. Le Royal-Corse, Colonel d'Ambrosio, est chargé de la protéger. Il remplit splendidement sa mission. La division se réembarque. Le Royal-Corse laisse prisonniers, après une lutte d'un contre dix, 42 officiers et 743 hommes. L'affaire n'avait pas duré 48 heures.

Que s'était-il passé ? Au moment de l'embarquement des deux divisions françaises, le Général Comte Grenier avait lu un ordre de l'empereur, interdisant formellement l'expédition contre la Sicile, et les Généraux Partouneaux et Lamarque avaient ramené leurs divisions dans leurs cantonnements. Murat aurait dû s'en méfier, car ses deux ministres français : Daure et le comte de Mosbourg (autre Cadurcien) étaient ouvertement hostiles, et Daure surtout tout dévoué à la Napoléonide !

Murat en conçut beaucoup d'amertume. Sa lettre à son beau-frère du 20 septembre 1810 se termine ainsi : « ... Tant que je serai Souverain, je ne permettrai à personne qu'un autre que votre Majesté, donne des ordres dans les Etats que vous m'avez confiés ... ».

ANTONY ROUGIÉ

Foires de la semaine

Lundi 18 octobre. — Assier, Lauresses, Montcuq, Vaylats, Vayrac.

Mardi 19 octobre. — Bach, Gorses, Souillac.

Mercredi 20 octobre. — Salviac.

Jeudi 21 octobre. — Cabrerets.

Vendredi 22 octobre. — Catus, Sarrazac.

Samedi 23 octobre. — Blars, Gourdon, Martel, Lacapelle-Marival.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45, un très beau film : *DETTE D'HONNEUR*. Complément et actualités.

CROIX-ROUGE

Un message outre Atlantique à l'adresse de Trajster Michel, hôtel de Bordeaux à Gramat n'a pu être remis à son adresse. Le réclamer à la Délégation de la Croix-Rouge, 8, rue Jean-Vidal à Cahors.

Colis gratuits de Noël 1943 offerts par l'Etat français

Les familles dont les prisonniers de guerre ont été transformés en travailleurs civils et qui n'auraient pas encore procédé à l'inscription auprès des Comités des Croix-Rouge, habilités pour l'envoi du colis de Noël, sont priées d'accomplir cette formalité de toute urgence, faute de quoi les bénéficiaires ne recevraient pas ce dernier, offert par l'Etat français.

Société des Etudes du Lot

Conférences sur l'histoire de Cahors

La troisième conférence de M. J. Fourgous aura lieu le dimanche 17 octobre à 16 heures dans la salle de la Bibliothèque municipale. Elle traitera des XIVe et XVe siècles.

Séance du 4 octobre 1943

Présidence de M. Irague

Présents : MM. d'Alauzier, Bessières, Bousquet, Calmon, Cassot, Delfau, Feyt, Fourgous, Iches, Lury, Mas, Moulinier, Poirot, Pouget, Prat, Chanoine Sol, Teyssonières et abbé Tulet.

Excusés : MM. Lucie et Thévenin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. René Prat est désigné pour remplir provisoirement les fonctions de secrétaire des séances en remplacement de M. Rigaudières qui s'est retiré à Brive.

Election comme membre correspondant de M. G. Laparra, artiste-peintre.

Présentation : 1) comme membre perpétuel, de M. Henri Anstett, garde des eaux et forêts à Villefranche-du-Périgord, par MM. le Chanoine Sol et Calmon.

2) Comme membres résidents de Mme J. Delpech, receveuse des postes en retraite à Cahors, par MM. l'abbé Tulet et Lagarde.

— de M. Paul Lavayssière, 11, rue Joachim-Murat, à Cahors,

— de M. R. Monjoual, 52, Bd Gambetta, à Cahors, par MM. Bergounioux et. Lucie

3) Comme membres correspondants, de M. Conquet, instituteur Bd Gambetta à Cahors, par MM. Fourgous et Calmon ;

— de M. Decros, pharmacien à Gramat ;

— de M. J. Delmas, avocat à Figeac, par les mêmes ;

— de M. Désarnaud, 7, rue du Réservoir, à St-Etienne (Loire) ;

— du commandant Faugeron, maire de Génouillac ;

— du Dr Robert Marc, médecin de la Marine à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime) ;

— de M. P. Marc, instituteur libre à Montfaucon-du-Lot ;

— de M. L. Pélissier, retraité, 54, Bd Galiot-de-Genouillac à Gourdon ;

— de M. Piazza, av. Poincaré à Brive ;

— du Dr Redoulès, à St-Germain-du-Bel-Air ;

— de M. Sémirot, huissier à Saint-Germain-du-Bel-Air, par MM. Bergounioux et Lucie.

Condoléances. — M. le secrétaire général fait part du décès de MM. Ilbert, Legrand et Frécheville et adresse à leurs familles, au nom de la Société, ses sincères condoléances.

Dons : de Mme Vve Boussac, d'une collection des Bulletins de la Société ;

— de M. Léon Alibert, d'un recueil de bulletins « Vingt ans d'action familiale dans les Charentes » ;

— de M. Louis Corn, d'une brochure sur « Terrou en Quercy » ;

— de M. l'abbé Carrayrou, d'un poème sur « Sainte Radegonde, patronne de l'église de Saint-Félix » ;

— de M. Bergounioux, d'un manuscrit sur « La Vierge rouge de Montfaucon » (légende) ;

— de M. l'abbé Cubaynes, d'une brochure présentant la « Canta del Faidit », poème de l'abbé Toulze ;

M. le secrétaire général fait circuler le livre « Les Vierges romanes d'Auvergne », illustré de magnifiques photographies du Dr Cany qui en fait don à la Bibliothèque de la ville.

La société remercie chaleureusement les donateurs.

M. Calmon dépose sur le bureau les premier et deuxième fascicules (janv.-juin 1943) du « Bulletin de la Société », ainsi que le numéro 13 (juin-juillet) de la revue « Quercy », puis il signale :

— dans *l'Action Française* du 18 septembre, un article de J. Delebecque sur « La dernière aventure de Joachim-Murat à Pizzo en Calabre (1815) » ;

— dans le *Courrier du Centre* des 27 juill. et 30 août, une étude de M. Lucie sur « Les monuments romains en Quercy » (Murcens et la voie romaine de Toulouse à Cahors) ;

— dans *La Croix* des 10 et 17 juillet, une analyse de M. José Vincent de « La Terra et l'Ostal », de M. J. Cubaynes ;

— dans le Bulletin de la Société archéologique du Gers, un article sur la coutume appelée « La Moustejado », sorte de brimade entre vendangeurs.

Puis il donne connaissance, de la part de M. Cassot, d'un extrait du volume « En Lorraine » où » les Cahorsins de toute l'Auvergne » sont cités comme trafiquants établis à Metz.

Enfin, de la part de M. l'abbé Carrayrou, il donne lecture de quelques notes historiques sur les paroisses de Cuzac et Ournes.

En vue de la commémoration du 7e centenaire de la naissance de Jean XXII, l'an prochain, le bureau de la Société est désigné pour l'organisation de cette fête, M. le Chanoine Sol lui est adjoint.

M. le Chanoine Sol montre que Jean XXII était bien d'une famille bourgeoise sinon noble, d'après une lettre de M. le Commandant de La Vàze du Mans.

M. d'Alauzier indique qu'un grand maître des Frères Mineurs fut Jean Bardolin, originaire de Figeac, de 1403 à 1417. Le même détruit la légende attribuant l'appellation d'Anjou donnée à l'Hôpital et à une « gache » (quartier) de Figeac comme suite de la visite à Figeac du duc d'Anjou en 1364, car on la trouve dès 1278 (notaire André, de Capdenac).

Enfin il signale un sculpteur J. Tournier, originaire de Gourdon, qui fit de nombreux travaux pour les églises de l'Agenais.

M. Prat donne lecture de notes sur la construction du portail de la maison « Lefranc », 26, rue Fondue-Haute à Cahors. Ce portail « à la dorique » fut construit en 1643 par les maîtres-maçons L. Boynet et Ant. Auros et l'ensemble fut enduit « d'huile avec de la pierre brisée pour garantir la pierre de la gelée ». La porte sculptée, de la même époque, est sans doute du même menuisier Pierre Ganil, de Cahors (Arch. du Lot, notaire Delpon).

M. Irague donne quelques explications sur la formation des cristaux aux multiples facettes, phénomène qui rend très délicate la taille des diamants.

La prochaine séance aura lieu le 8 novembre.

A propos de l'augmentation de la ration de pain

On sait que le Conseil des ministres a décidé que les rations journalières de pain des consommateurs des catégories E, J1, J2, J3, A et V seraient, à dater du 6 octobre, majorées de 25 grammes.

La quantité de pain correspondant à cette augmentation est obtenue contre remise des coupons n° 8 et 9 d'octobre de la feuille semestrielle d'alimentation. Ces coupons, qui ont une valeur de 325 grammes chacun, doivent naturellement, pour être acceptés par les commerçants, porter l'indicatif d'une des catégories bénéficiaires de l'augmentation,

Service postal

Pour la commune de Lagardelle, y compris celle de Pescadoires, toute voisine, les correspondances du service postal devront, à l'avenir, être acheminées en portant sur l'adresse la mention « par Grézels » et « par Puy-l'Evêque ».

Dans les P.T.T.

M. Lagarrigue est chargé de l'intérim postal pour assurer la distribution des correspondances intéressant le bureau de Saint-Cirq-Lapopie.

CAHORS

APRES LA KERMESSE DES DAMES NOIRES

La Kermesse des Sœurs de la Miséricorde (Dames Noires) a été une splendide réussite. Dès samedi une foule sympathique et compacte se renouvelant sans cesse, se pressait devant les nombreux stands qui s'offraient dans la cour de l'établissement devenue trop petite pour contenir les innombrables et généreux acheteurs.

Faisant suite à cette Kermesse, une représentation théâtrale des mieux réussies clôtura magnifiquement cette belle manifestation de Charité pour laquelle les organisateurs méritent d'être chaleureusement félicités.

⁂

Remerciements

Mme la Supérieure et les Sœurs de la Miséricorde, très touchées de la sympathie que les habitants de notre ville leur ont manifestée, les en remercient de tout cœur, ainsi que toutes les personnes qui, bénévolement, se sont dépensées sans compter pour assurer le succès de leur Kermesse, dont les résultats sont magnifiques et inespérés.

La Tombola de la bicyclette et du drap sera tirée dimanche 19 octobre à 17 heures, salle Alain de Solminihac.

Résultats du baccalauréat

Voici les résultats au baccalauréat des élèves ayant composé à Cahors :

Série moderne. — Mlle Aymard, Bêchet, Mlle Boucherie (A. B.), Bourgoin, Mlle Calmettes, Mlle Chartrou, Mlle Couderc (A. B.), Mlle Deheul (A. B.), Mlle Guiches, Mlle Hébrard, Lacarrière, Mlle Laroche (A. B.), Maroselli, Mlle Moissinac, Mlle Priat, Mlle Pupat, Mlle Sérieys, Taverne (A. B.).

Elèves-maîtres. — Mlle Delbru, (A. B.), Mlle Dabernardie Anne (A. B.), Mlle Rey (B.), Mlle Salacroupe (A. B).

De faux policiers opèrent à St-Denis-Catus

Dans la nuit de lundi à mardi, sept individus, se disant policiers, ont pénétré dans le château de Saint-Denis-Catus, appartenant à la princesse de Bourbon.

Après avoir perquisitionné dans l'immeuble, ils se sont retirés. Mais, après leur départ, la princesse a constaté qu'elle était victime d'un vol de 40.000 francs en numéraires et de bijoux qu'elle évalue à 2 millions.

Plainte a été portée et le Parquet a ouvert une enquête.

Coup de scie

Au cours de son travail M. Pierre Pouzergues, 20 ans, pépiniériste à Cahors, fut blessé au poignet droit par une scie. M. Pouzergues devra observer un repos de 15 jours.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 17 octobre et le lundi 18 jusqu'à midi, par la pharmacie Garnal.

PARENTS soucieux de l'avenir de votre JEUNE FILLE, faites-lui apprendre un MÉTIER :

LA COUPE ET LA COUTURE

présentent d'innombrables débouchés et de très avantageuses situations. Confiez votre enfant

aux COURS PIGIER

Ne décidez rien sans les consulter : 12, boulevard Gambetta, à Cahors. Tél. 440.

PALAIS DES FETES

Samedi 16 octobre, soirée 21 heures. Dimanche 17, matinée à 15 heures, soirée 21 heures : Danielle Darrieux dans *KATIA*. Avec un bon complément. France actualités.

ETRANGE MARIAGE

par

CONCORDIA MERREL

N° 2

Puis changeant de ton :

— Cela me sera un grand plaisir, Rosalie, de voir tout à l'heure Quentin Talbot. Mais vous serez assez gentille pour vous priver de sa société pendant quelques instants, afin que je puisse faire moins superficiellement sa connaissance.

Ces paroles furent prononcées avec la plus grande douceur et courtoisie, mais elle ne parurent faire aucun effet sur miss Constance, qui répondit avec indifférence, regardant le plafond :

— Certainement. Autant de minutes que vous voudrez.

Lady Bella étouffa un soupir. Et dans le cerveau d'Honor surgit la question :

« Quel genre d'homme peut bien être ce Quentin Talbot ? »

Et puis, très vite :

« Bah ! Ça ne me regarde pas. »

⁂

La première partie de la soirée s'écoula si joyeusement qu'Honor ne remarqua rien en particulier, excepté que tout était joli et gai et que tout le monde se montrait charmant pour elle. Un peu plus tard, elle eut soudain conscience qu'elle était frappée par deux choses : l'une que l'imposante Rosalie avait dansé plusieurs fois avec un très bel homme brun, dont les façons étaient dominatrices ; l'autre qu'il y avait un grand jeune homme maigre, au visage bronzé, qui passait son temps debout, adossé nonchalamment à la tapisserie, la tête un peu penchée de côté et suivant des yeux Rosalie et son danseur avec une visible irritation.

« Oh ! nauturellement, se dit-elle comme elle passait devant lui au bras de Jim Pelham, son danseur momentané, mais qui lui avait proposé de l'accepter comme partenaire pour la vie, le bel homme brun est le fiancé épris, et la décoration murale de mauvaise humeur, quelque prétendant évincé. »

A sa grande surprise, elle entendit Jim Pelham lui dire à l'oreille :

— Le pauvre vieux Talbot n'a pas l'air d'être à la fête, ce soir.

— Talbot ? répondit-elle vivement. Oh ! lequel est-ce ?

— Le spectre à l'aspect si lugubre et furieux qui s'appuie contre la tapisserie, là-bas. Rosalie danse trop souvent avec Dick Sparling pour que son futur seigneur et maître soit content.

Jim Pelham, étant très jeune, fut ravi de pouvoir paraître bien renseigné et il poursuivit avec aisance :

— On dit que Talbot est emballé à fond pour Rosalie et aussi jaloux qu'on peut l'être. C'est un aviateur, vous savez. Je crois qu'il a une assez belle fortune, sans quoi Rosalie ne l'aurait même pas regardé. Comme elle est attirante dans cette robe orientale !

— Très... fit Honor avec distraction, car elle était absorbée par ses propres réflexions.

— Le connaissez-vous ? demanda-t-elle au bout d'un moment.

— Qui ? Talbot ? Je ne peux pas dire que je le connais... Mais, j'ai de la sympathie pour lui, Honor, parce qu'il aime.

Et les jeunes yeux de Pelham exprimèrent, en plongeant leurs regards dans les yeux de sa danseuse, des choses inexprimables, puisqu'elle lui avait défendu de les formuler.

— Ne soyez pas sot, Jim, dit-elle en le prenant par le bras et le secouant un peu. Cette question a été enterrée, il y a des siècles...

— Pas pour moi, Honor... Est-ce que vraiment vous ne voulez pas m'épouser ?

— Voyons, Jim, je vous l'ai dit au moins cinquante fois...

— Oui... cependant je continue à espérer.

— Eh bien ! vous avez tort.

— Mais je ne peux pas m'en empêcher... je suis si terriblement amoureux de vous !...

— Alors je n'ai qu'à changer de danseur... Vous savez bien que ce sujet-là est interdit...

— Mais c'est malgré mes résolutions que je recommence chaque fois à désobéir, protesta le pauvre prétendant.

— Alors je vais être forcée de vous imposer une punition.

— En tout cas, pas celle de vous voir danser avec un autre. Je vous avertis honnêtement que j'irai lui casser la figure, à cet autre, quel qu'il soit.

— Si vous tenez tant à continuer de danser avec moi, ne revenez donc plus sur le sujet prohibé.

— Je le promets, je le promets, mettez-moi à l'épreuve.

Riant tous deux, ils continuèrent à danser...

Mais chaque fois qu'ils passèrent à côté de Quentin Talbot, Honor put constater qu'il n'y avait que tristesse dans ses yeux... Puis, elle ne le vit plus.

Après le souper, quand l'entrain fut à son paroxysme, on débarrassa le milieu du salon et les invités furent repoussés contre les murs, pendant que lady Bella organisait une innocente farce en l'honneur de la reine du bal.

Elle conduisit la jeune fille, à qui on avait bandé les yeux, au centre de la pièce. On la fit tourner trois fois sur elle-même et on lui demanda de jeter au hasard les vingt et une roses blanches qu'elle tenait à la main, afin que les cavaliers s'en emparent et comme final, elle devait danser successivement avec chacun de ceux qui portaient une de ses roses blanches à la boutonnière.

Le jeu commença au milieu des rires et des applaudissements et Honor, entrant de cœur dans la plaisanterie, dispersa les fleurs au nord, au midi, à l'est, à l'ouest, jusqu'à ce qu'il n'en restât plus qu'une seule dans sa main. C'était la plus belle de la gerbe, la plus épanouie, le symbole même de sa fraîche et éclatante jeunesse, le soir de ses vingt et un ans. Elle la tint donc un moment immobile, puis la balançant au-dessus de sa tête, la lança devant elle, enleva lestement l'écharpe qui lui bandait les yeux, demeura essoufflée et rieuse, suivant le parcours de la rose au-dessus des têtes levées. Le jeune homme qui était fiancé à Rosalie rentrait à l'instant dans la salle du bal ; la rose le frappa sur sa bouche amère. Surpris et contrarié, il saisit la fleur, la broya entre les longs doigts de sa main hâlée, puis regarda autour de lui, en complet désaccord avec l'atmosphère d'aimable frivolité qui l'environnait, jusqu'au moment où ses yeux rencontrèrent ceux de la jolie Pierrette qui se tenait au milieu de la salle de bal.

Des voix en chœur lui expliquèrent rapidement la situation et une nouvelle règle du jeu fut inventée séance tenante. Quelqu'un annonça : le premier sera désormais le dernier et le dernier sera le premier, ainsi avancez-vous pour être présenté à la reine.

Et le jeune homme qui vénérait même la trace des pas de Rosalie Constance fut poussé en avant vers Honor Falkland.

Lady Bella commençait sa phrase :

— Honor, permettez-moi de vous présenter..., lorsqu'une femme de chambre surgit, pâle et hagarde, et cria :

LA MUSIQUE DES CHANTIERS A CAHORS

Quelle impression de confiance et de réconfort apportait avec elle cette magnifique jeunesse tandis qu'aux sons éclatants de ses fanfares défilait dans nos rues et sur nos boulevards, la Musique des Chantiers, au milieu d'un peuple qui « s'en mettait plein les yeux » et aussi « plein le cœur » d'admirer leur allègre allure française dans leurs uniformes d'une martiale élégance !.

Ils arrivèrent à Cahors vers midi, et, après une courte réception, leur phalange se forma sur la place de la gare et traversa la ville sous les regards de la foule assemblée !

Devant l'Hôtel-de-Ville, sur le balcon duquel se tenaient les membres de la municipalité autour de M. Gisbert, maire, première aubade, saluée d'acclamations. Puis par la rue Joffre et la place de la Cathédrale, la musique se rendit à la Préfecture où elle fut reçue par M. Loïc Petit, préfet, entouré de ses collaborateurs. Après ces visites de correction et de courtoisie et toujours accompagnée d'une foule fervente, par la rue Nationale et la rue Clemenceau, la musique parvint aux Allées Fénelon où il fut procédé au lever des couleurs. De là par le boulevard, elle monta vers la place Thiers où fut rendu aux Morts l'hommage de la piété et du souvenir.

Ainsi s'était établie une étroite communion entre la Musique des Chantiers de Jeunesse et la population cadurcienne.

Le concert public

Une foule énorme entourait le kiosque et remplissait les Allées Fénelon pour écouter le concert que la Musique y donnait vers la fin de l'après-midi. Nous ne citerons pas les personnalités qui y assistaient puisqu'elles y étaient toutes !

Concert populaire, certes ! Mais exécuté avec un mouvement, une force et un éclat qui révélèrent dans cette jeune formation musicale une valeur qui l'eût classée, aux temps jadis, au premier rang des meilleures musiques militaires. Fanfares, allegros, marches et défilés se succédèrent à la joie du public qui ne cessait d'applaudir que pour écouter !

De ce contact entre la foule cadurcienne et la Musique des Chantiers, nous ne savons pas l'impression emportée par les musiciens, mais nous sommes sûrs que celle de nos concitoyens fut très vive et sera durable.

Aussitôt après le concert populaire eut lieu la descente des couleurs suivie d'un défilé auquel prirent part les Pupilles de la Marine.

Le concert au Théâtre

C'est devant une salle absolument bondée que la même Musique, infatigable et toujours égale à elle-même, donna le soir au théâtre municipal un concert d'une haute tenue et d'une grande allure sous la direction de M. le Commissaire Pardoel et au bénéfice intégral des Jeunes partis pour le Service du travail obligatoire.

Programme en trois parties et tel que peu d'associations sont en mesure d'en donner.

D'abord programme symphonique avec la « Symphonie inachevée », de Schubert ; le « Menuet des Elfes », de la « Damnation de Faust », de Berlioz ; une « Suite d'orchestre », d'Ingelbrecht et l'ouverture de « Rienzi », de Wagner. Pour l'exécution de cette partie, la musique d'harmonie s'était transformée en orchestre symphonique complet et dans tous ses éléments depuis le quatuor à cordes jusqu'aux timbaliers. Nous avions là une compagnie musicale comme les grands orchestres parisiens de Colonne et de Lamoureux et nous avons entendu une interprétation de ces nobles œuvres comparable à celles qu'on entend dans les salles célèbres.

A la suite d'une nouvelle transformation des mêmes interprètes, c'est un concert vocal qui nous est donné. Nous y applaudissons des chants, des chœurs, des chansons de marche orchestrés et harmonisés qui firent grande impression.

Enfin, une troisième partie, harmonique celle-là, où la Musique des Chantiers reprenait sa physionomie première nous fit entendre après la belle et prenante *Ouverture de Phèdre*, de Massenet, *l'Amour sorcier*, de Manuel del Falla et les célèbres *Ballets de Faust*, de Gounod.

Acclamée, ovationnée, la Musique joua un vibrant défilé de Courtioux et, après quelques mots de remerciements de M. le Préfet, la soirée s'acheva sur une grandiose « Marseillaise », écoutée debout par l'assistance profondément émue.

Nos hôtes d'un jour sont repartis continuant leur tournée au bénéfice des Jeunes qui ne peut manquer d'être très fructueuse et nous leur exprimons au nom de nos concitoyens nos félicitations et nos vœux.

ETAT-CIVIL

du 8 au 15 octobre 1943

Naissances

Rossignol Claudine, 27, rue Wilson.
Mazelié Jean-Pierre, rue Wilson.
Haslin Maryvonne, rue Wilson.
Fabre Chantal, rue Wilson.
Soulayrès Jacques, rue Wilson.
Carles Suzy, rue des Mirepoises, 11.

Publications de mariage

Cordier Emile, cult. à Nuzéjouls et Luzergues Marie, s.p. à Cahors.

Décès

Garrigues Henri, ouvrier agricole, 62 ans, rue Wilson.
Ramos Marie, Vve Moles, s.p., 74 ans, rue Wilson.
Combalbert Marie, Vve Auteserre, s.p., 77 ans, rue du Cheval-Blanc, 18.
Mirabeau Gabrielle, 42 ans, s.p., rue Wilson.
Paul Elmire, s.p., 62 ans, rue Wilson.

LE TICKET DE TEXTILE DU PRISONNIER

La collecte organisée par le Centre d'Entr'aide des prisonniers rapatriés de Cahors aura lieu le samedi 16 octobre dans l'après-midi et le dimanche 17.

Nous sommes certains que le meilleur accueil sera réservé aux collecteurs qui ont eux-mêmes vécu dans les camps et conjuguent leurs efforts pour soulager la misère de leurs camarades restés en captivité. L'entr'aide n'est pas un vain mot. Nous comptons sur la générosité de tous pour apporter un peu de bien-être à ceux qui nous sont chers. — *Le Comité du Centre d'Entr'aide.*

Vacance d'emploi

Le Secrétaire général des Anciens combattants recherche un secrétaire-comptable pour la section départementale des pensions de Cahors.

L'examen d'aptitude prévu pour cet emploi aura lieu le 4 novembre 1943.

Les candidats doivent adresser leur demande avant le 30 octobre 1943 à M. l'Intendant chef de la section départementale des pensions à Cahors.

Tickets de carburants solides

A partir du quatrième trimestre 43 les tickets de carburants solides (bois et charbon de bois) seront remis aux bénéficiaires par les bureaux de Postes de leurs communes. Les listes des bénéficiaires seront affichées dans les mairies.

Il est rappelé qu'il ne pourra être admis en aucun cas qu'un consommateur retire au bureau de poste une fraction seulement de son allocation ou encore qu'il ne prenne que les tickets d'huile et renonce à ceux de carburant.

Taux de la ration de café

Le taux de la ration de café a été fixé par arrêté ministériel pour le mois d'octobre à 150 grammes de mélange café succédanés dont 15 gr. de café pur.

MAISON DU PRISONNIER

Service médico-social

Le Commissariat aux prisonniers de guerre a chargé la Croix-Rouge de bien vouloir organiser dans chaque Maison du prisonnier un service médico-social pour les familles de prisonniers de guerre et les rapatriés. Ce service fonctionne à la Maison du prisonnier, 54, rue Emile-Zola à Cahors, pour l'ensemble du département du Lot.

Le médecin conseil consultera à la Maison du prisonnier tous les samedis de 10 heures à 12 heures. L'Assistante médico-sociale recevra tous les jours de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

LES EXPEDITIONS FAMILIALES DE POMMES DE TERRE

La S. N. C. F. fait savoir que les envois de pommes de terre ne sont acceptés par les gares qu'en sacs de 50 kilos au maximum. Les expéditions se font en port payé seulement, sans remboursement ni débours. Le prix du transport est fixé par sac et comprend la livraison à domicile.

Aucune denrée ne peut être ajoutée aux pommes de terre, sauf les légumes secs si une autorisation spéciale a été délivrée.

Sur chaque sac doit être cousue une étiquette-adresse en toile comportant l'adresse complète du destinaire en n'oubliant pas, pour Paris, le numéro de l'arrondissement. La mention très importante partie de. . tant de sacs, si l'expédition comprend plusieurs sacs. Ces indications inscrites à l'encre indélébile, doivent être répétées sur une seconde étiquette en carton ou en papier fort placée à l'intérieur de chaque sac.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les Contribuables de la Commune de Cahors sont prévenus que le Contrôleur des Contributions directes se trouvera à la Mairie le 18 Octobre 1943, à 9 heures, pour procéder à la revision annuelle des bases des Contributions Foncières de la Contribution mobilière, de la Contribution des patentes et des diverses taxes assimilées.

SPORTS

COUPE DE FRANCE

(Deuxième tour)

Dimanche 17 octobre à 14 h. 30

Le Stade cadurcien qui a triomphé dans le premier tour de Caussade par 11 à 1, affrontera sur son terrain l'U.S. Figeac, en un match comptant pour le deuxième tour de la Coupe.

L'équipe figeacoise n'est pas connue du public cadurcien ; elle pourrait fort bien réserver à nos joueurs quelques surprises dans ce genre de compétition...

L'équipe cadurcienne est arrivée l'an dernier au cinquième tour de la Coupe ; nous espérons lui voir renouveler cette année cet exploit. Elle se présentera sur le terrain, malheureusement privée de quelques éléments blessés ou indisponibles.

Le public est néanmoins assuré d'assister à une partie très serrée dont le vainqueur sera qualifié pour le troisième tour de la Coupe de France.

En lever de rideau sera disputé un match de foot-ball association cadets. La musique de l'Ecole des Pupilles de la Marine prêtera son concours à cette manifestation.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'HONNEUR

Malgré son handicap le Stade cadurcien qui a joué à dix a accompli une belle performance, tenu compte du terrain fort défectueux et d'un onze adverse athlétique et bien entraîné. La victoire aurait même pû lui sourire sans les blessures de deux joueurs et un arbitrage flottant qui ont favorisé les résultats obtenus par les joueurs locaux.

En première mi-temps Castelsarrazin attaque avec fougue et ouvre le score sur penalty. Le goal cadurcien blessé quitte le terrain, remplacé par l'ailier Laurent qui fait des prodiges et soulève de nombreux applaudissements.

Cahors réagit, passe à l'attaque, Ramon marque le but ; huit minutes avant la fin de la mi-temps une nouvelle offensive cadurcienne se termine par un second but.

Durant la deuxième mi-temps la partie traîne en longueur. Sur coup-franc, Castelsarrazin égalise ; Paillier qui a réintégré les bois se distingue à plusieurs reprises. La fin est sifflée sur un match nul : 2 à 2.

L'équipe dans son ensemble n'a pas fait sa partie habituelle. Nous attendons mieux de nos joueurs qui sont capables d'obtenir de meilleurs résultats dans les matches à venir. — M. A.

STADE CADURCIEN

Rugby

Dimanche 17 octobre 1943, l'équipe première se rendra à Saint-Céré pour y rencontrer l'équipe locale. Sont convoqués pour 8 h. devant le kiosque Ludo Rollès les joueurs dont les noms suivent : Rouvière, Gramon, Capis Jacques, James, Cubaynes, Glenadel, Bordes, Olive, Magnani, Sote, Noyer, Videlles, Rigaudie, Pechberty, Bru, Desprats, Carmen, Fréjaville, Frayssinet, Vidal, Mariel.

L'équipe junior se rendra à Gourdon pour y rencontrer l'équipe locale correspondante.

Sont convoqués pour 11 h. 15 (cour de la gare) : Palame, Pagès, Lagane, Bismes, Gaillard, Garrouty, Barraud, Escudié, Bouillaguet, Gaulon, Cantogrel, Gernolles, Dahan, Combebias, Verdy, Sagne, Capis Georges, Granereau.

***

Le rugby cadurcien sans bruit fait son bonhomme de chemin, l'entraînement suivi avec assiduité par nos sympathiques joueurs, commence à porter ses fruits. Voici les résultats obtenus depuis le début de la saison.

Le 19 septembre, le Gaillac-Club rendait visite à nos bleus et blancs ; après une partie toute de jeu ouvert, ceux-ci remportèrent la victoire de 20 points à 0. Le 26 septembre, notre quinze se déplaçait à Moissac. Le match se déroula sous la pluie et sur un terrain glissant. Alors que nous dominions nos adversaires par notre fougue et notre volonté de remporter la victoire, l'arbitre arrêta la partie sur le score de 3 à 3.

Le 3 octobre, nos dirigeants apprenant en dernière heure le forfait de l'U.S. de Saint-Céré, réalisèrent le tour de force, avec la collaboration des Chantiers de Jeunesse que nous remercions vivement de leur sportivité, de présenter au public cadurcien une sélection de leurs meilleurs joueurs. Celle-ci donna la réplique aux nôtres. Le Stade cadurcien enleva la victoire par 18 à 6. Nos stadistes au cours de ce match avaient l'intention sans doute de démontrer que le rugby était un sport individuel plutôt qu'un jeu d'équipe ? Nous n'insisterons pas !

Dimanche dernier, nos rugbymen succombèrent de justesse devant la redoutable équipe de l'Avenir Olympique Toulousain de 12 à 11. Il est des défaites qui peuvent être considérées comme des victoires et nous sommes certains que de nombreux anciens nous comprendront, s'ils se rappellent les luttes épiques où nous revenions de la cité des Violettes avec une sévère défaite et force horions. Signalons la correction des joueurs et du public toulousain et l'accueil vraiment sympathique de leurs dirigeants.

Dimanche, notre quinze se déplacera à Saint-Céré, beau match en perspective. Si nos Pechberty, Olive, Bordes, Desprat peuvent jouer, nous sommes persuadés que Saint-Céré aura du mal à empêcher les nôtres de remporter une nouvelle victoire, à condition toutefois que nos joueurs plaquent aux jambes, que nos avants jouent plus groupés c'est-à-dire coude à coude et que les mêlées ouvertes soient jouées rapidement. Les trois quarts doivent attaquer et défendre avec plus d'assurance et varier leurs offensives. Les demis sont en progrès, s'ils arrivent à s'entendre, ce sera parfait. L'arrière doit travailler dur, nous pensons qu'il comprendra.

Nous laissons le soin à leur entraîneur de remédier à ces imperfections et nous souhaitons que demain voie la victoire du meilleur. — *Remember.*

L'équipe sera formée avec les joueurs suivants : Rouvières, Gramont, Capis, Cubaynes, Olive, Magnani, Bordes, Mariel, Glénadel, Sote, Noyer, Vidilles, Rigaudie, Desprat, Pechberty, Bru, Vidal, James, Fréjaville, Frayssinel, Carmen.

Réunion devant le Kiosque Ludo, dimanche 27 octobre à 8 heures.

A SOUILLAC.

Rugby. — Souillac bat St-Céré par 11 points à 6. — Partie très intéressante où les jeunes locaux se dépensèrent sans compter. Partie tout à fait amicale. A Souillac, Labertrandie fut un des meilleurs. Toute l'équipe est à féliciter.

A LUZECH.

Voici ouverte la saison de rugby. Cette année, l'U.S.L., malgré les nombreux départs qu'elle a dû essuyer, a réussi à mettre sur pied une belle équipe. Composée en majorité de moins de 20 ans, encadrés par quelques anciens, ce team a déjà battu à Luzech le 3 octobre les juniors cadurciens et nous sommes bien certains que ses succès ne s'arrêteront pas là.

Sportifs luzéchois, faites confiance à ceux qui défendent vos couleurs. Venez nombreux les applaudir sur leur terrain, et ne refusez pas la carte de membre honoraire lorsqu'elle vous sera présentée, Votre appui moral et financier sera le meilleur des encouragements pour ceux qui ont pour charge de mener à bien les destinées de l'U.S.L.

Nous n'oublierons pas de mentionner le dévouement inlassable de notre président M. Cagnac, et de tous les membres du Comité directeur.

LA PEDALE CADURCIENNE

C'est dimanche 17 octobre qu'aura lieu la journée de clôture du sport cycliste, organisée par la Pédale cadurcienne.

A cet effet le départ d'une course contre la montre sera donné toutes les 3 minutes devant le siège de la Pédale (Café de Bordeaux) à partir de 13 h. 30 exactement, aux coureurs suivants : 1. Rovaris ; 2. Cesses ; 3. Girma ; 4. Sourdoire ; 5. Gleyrou ; 6. Bouyssou ; 7. Gonzalès ; 8. Gaillac ; 9. Garrit ; 10. Valet ; 11. Blachères ; 12. Caudron ; 13. Colongo ; 14. Barnade ; 15. Rodriguez ; 16. Laboudie.

Les coureurs emprunteront l'itinéraire suivant : Cahors, Le Cluzel, Villesèque (gare), St-Daunès, Montcuq, Lauzerte (passage en dessous), Saint-Fort, St-Laurent-Lolmie et St-Cyprien où l'arrivée sera jugée en haut de la côte.

Nous tenons à signaler au public cadurcien la belle course fournie par le coureur Caudron de la Pédale qui a remporté le Grand Prix du Vélo-Club briviste le dimanche 3 octobre.

SPORT-BOULES

C'est dimanche 17 octobre que se dérouleront les rencontres du Tournoi bouliste de l'Amitié de « La Dépêche ». Le maître-joueur Marengo qui représentera la Fédération du Tarn-et-Garonne sera opposé à quatre maîtres-joueurs de la Fédération du Lot. Les quatre parties prévues se disputeront à partir de 10 heures, place Thiers. De plus, à 14 heures très précises, concours de tête-à-tête (4 boules par joueur) doté de nombreux prix. Inscriptions et tirage au sort à 13 h. 30 café du Champ de Mars.

N. B. — Les maîtres-joueurs Guyeu, Cardy de l'A.B. des Badernes, Bonimond et Mottaz de la Boule cadurcienne sont priés de se trouver dimanche à 9 h. 30 sur le boulodrome de la place Thiers, pour être opposés au joueur Tarn-et-Garonnais.

— Oh ! Milady, venez tout de suite !... Oh ! qu'est-ce que je vais faire ? Mme Falkland est... très malade !... Elle... elle...

Le silence se fit. Un cri étouffé, et Honor, les yeux agrandis par l'épouvante, repoussa les personnes qui étaient devant elle, pour saisir l'épaule de la femme de chambre :

— Où est ma mère ? Vite, conduisez-moi..

— Mme Falkland m'a dit qu'elle se sentait faible... Je l'ai accompagnée dans la chambre de Sa Seigneurie. Elle s'est laissée tomber dans un fauteuil... J'ai couru chercher un verre d'eau... et quand je suis revenue près d'elle... Oh ! Miss !... Oh ! Votre Seigneurie !...

Mais Honor, lady Bella et Ginesta s'étaient déjà élancées vers l'escalier, précédant la femme de chambre ahurie.

Quand Honor pénétra dans la chambre et vit sa mère assise dans une attitude paisible, les mains croisées sur ses genoux, sa tête blanche appuyée au dossier du fauteil, elle dit d'une voix angoissée et qui sonnait faux :

— Elle n'est pas malade ! Elle n'est pas malade ! Elle est seulement fatiguée et elle s'est endormie !

Et la jeune fille avait raison, car c'était sous la forme du sommeil que la mort était venue chercher cette douce créature...

Les jours qui suivirent furent un cauchemar affreux mais comme irréel pour Honor.

L'enquête du médecin pour préciser la cause de la mort de Mme Falkland, les arrangements pour l'enterrement, la douloureuse cérémonie, l'émoi et les manifestations de sympathie des amis, tout passa devant Honor comme les scènes d'un mauvais rêve.

Elle était passionnément attachée à sa mère. L'affection et la confiance qui régnaient entre elles avaient été d'une qualité rare. Aussi, dans son atroce souffrance, se sentait-elle particulièrement isolée. Sa sœur, qui avait toujours été un peu jalouse, au lieu de venir pleurer avec elle, l'évitait.

Plus tard, on découvrit que Mme Falkland n'avait pas laissé de testament, ou du moins il fut impossible d'en trouver un. De sorte qu'Honor, en tant qu'aînée, héritait de la fortune considérable de sa mère.

Pour elle, écrasée par le chagrin, cela ne signifiait rien. Elle l'accepta avec indifférence, mais il produisit sur sa sœur Ginesta un effet très différent.

L'adolescente était naturellement violente, rancunière et son caractère mal dompté pouvait l'entraîner à commettre des actions parfois regrettables. Elle ressentit comme un outrage que tout ce que sa mère avait laissé appartînt à Honor. Il lui semblait que le simple fait d'être l'aînée ne devait pas donner ce droit à sa sœur. Turbulente et boudeuse comme une jeune sauvage, bientôt elle fut obsédée par le sentiment qu'elle était victime d'une grave injustice. Elle avait la conviction qu'il existait un testament. Comment arriver à le découvrir ? Elle résolut de le chercher elle-même, ayant l'intuition que ses efforts seraient récompensés. Elle ne se trompait pas. Un jour s'étant glissée sans bruit dans la chambre de sa mère, elle examinait attentivement un vieux pupitre toujours fermé et elle toucha par hasard un petit ressort secret. Un étroit tiroir surgit soudain. Il contenait un papier plié.

— Je savais, s'écria-t-elle avec joie, qu'il y avait un testament !

Mais ce n'était pas un testament. C'était quelque chose d'inattendu qu'elle lut avec des yeux égarés et fut obligée de relire avant de pouvoir y croire. Stupéfaite, étourdie, elle pressa le papier et comme elle se tenait ainsi, Honor, qui venait accomplir son pieux pèlerinage quotidien, entra et la trouva figée sur place.

Ginesta sursauta comme une coupable, et malgré elle, prit un drôle d'air, pressa encore davantage le papier contre elle pour le dissimuler à sa sœur.

A la vue du pupitre ouvert et que sa mère avait toujours tenu soigneusement fermé, Honor s'étonna et dit avec indignation :

— Ginesta ! Ceci est impardonnable de ta part ! Tu sais bien que maman nous avait défendu de toucher à son pupitre ! Comment as-tu osé l'ouvrir ? Sûrement, si notre chère disparue avait fait un testament, elle ne l'aurait pas caché. Si tu es si agitée que ça au sujet de ma fortune, je veux te l'apprendre tout de suite qu'en ayant hérité par la mort de ma mère adorée, je n'y tiens pas, elle m'est même odieuse !

Ginesta ne pouvait jamais supporter les reproches et, devant l'indignation d'Honor, sa violence prit le dessus. Elle fit ce qu'elle n'eût peut-être jamais fait, surtout après la déclaration d'Honor quant à la fortune maternelle.

Jetant le document à la figure de sa sœur, elle dit :

— Un testament, vraiment ?

Elle tremblait de la tête aux pieds, tout son jeune visage décomposé :

— Un testament ?... Je suis impardonnable ? Et la fortune, tu t'en moques ? Te moqueras-tu aussi de ça ?

Honor saisit le papier au vol et lut.

Soudain elle pâlit, ses yeux s'ouvrirent, grandis, terrifiés, incrédules. Car ce qu'elle tenait en mains était une convention passée entre M. et Mme Falkland et le directeur d'un asile d'enfants trouvés, en Gloucestershire, pour l'adoption d'une petite fille de parents inconnus qui avait été abandonnée sur les marches de l'asile. Epinglé à ce papier, il y en avait un autre sur lequel Mme Falkland avait écrit de sa propre main :

« A cette enfant innocente, sans nom, nous donnons celui d'Honor, et nous jurons que même si Dieu nous accorde la bénédiction d'enfants à nous, de notre chair et de notre sang, nous ne ferons aucune différence entre eux et cette petite créature. Et nous prions Dieu d'être dignes d'en avoir la garde et que le nom que nous lui avons donné soit l'emblème de sa vie. » Suivaient la signature et la date. D'une autre encore, ces mots, également signés mais datés de vingt ans plus tard : « Ce serment, fait avec amour, a été fidèlement observé. »

Le coup fut terrible pour Honor.

« Cette enfant innocente et sans nom !... Sans nom ! » Et comme le sens de ces mots se faisait plus précis, elle regarda Ginesta. Et ses yeux exprimaient une telle stupeur, une telle souffrance que la colère de sa cadette tomba immédiatement.

— Oh ! Honor, s'écria-t-elle, qu'ai-je fait ? Qu'ai-je dit ?... Honor ! Honor ! n'aie pas ce visage torturé !

Et la pauvre enfant éclata en larmes, épouvantée des conséquences de son acte. Honor continuait de la regarder sans la voir et elle dit à mi-voix :

— Sans nom... Sans nom...

— Oh ! mais, ce n'est pas vrai ! Ça ne peut pas être vrai ! affirma l'impulsive Ginesta, éperdue.

Honor reprit sa respiration avec peine.

— Chut ! dit-elle. C'est fait maintenant. Tu ne peux pas le défaire. Je connais la vérité. Je ne peux plus l'ignorer, quoi que tu dises ou que tu fasses.

Elle parlait d'une voix blanche, sans vie, comme si l'étincelle de la jeunesse venait de mourir en elle.

Ginesta sanglotait :

— Oh ! comment ai-je pu ?... Comment ai-je pu ?... Je n'avais pas l'intention... C'est vrai, je jure que c'est vrai.

(A suivre.)

CAHORS

Limogne

Nos réfugiés. — Notre ville a reçu vingt petits réfugiés provenant de la région parisienne. Suivant les directives du Comité communal ces enfants ont été répartis chez les habitants qui en avaient fait la demande. Le bon air, une nourriture saine, les soins des familles accueillantes, à l'abri des bombardements, redresseront rapidement la santé si ébranlée de ces exilés.

Montcuq

Dans l'enseignement. — M. Garrigou, notre si sympathique directeur de l'école de garçons vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Après une longue carrière, toute de dévouement absolu à l'enseignement public, M. Garrigou va prendre un repos justement mérité.

Les très nombreux élèves qu'il a instruits et éduqués se réjouiront de savoir qu'il ne quitte pas notre petite ville. Avec eux, nous lui offrons nos vœux de longue et paisible retraite.

Le nouveau directeur de notre école de garçons, M. Ch. Parazines, est trop connu et apprécié de la population montcuquoise pour qu'il soit nécessaire de souligner le plaisir avec lequel parents et élèves ont applaudi à son accession à la Direction. Nous sommes heureux à notre tour de lui adresser nos vifs compliments et nos sincères félicitations.

Nuzéjouls

Mariage. — Dans une précédente chronique nous annoncions le mariage de M. Peyralade avec Mlle Delbos.

Aujourd'hui nous sommes en mesure d'annoncer celui de M. Cordier Emile, cultivateur, domicilié à Nuzéjouls, avec Mlle Charlotte Luzergues, sans profession, domiciliée à Cahors.

Meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux et félicitations aux familles respectives.

Puy-l'Evêque

Mordu par un chien. — Le jeune Jean Séramondi, âgé de 19 mois, jouait devant la porte de ses parents lorsqu'un chien survint et sauta sur le pauvre petit et de ses crocs lui laboura tout le côté droit de la figure. Transporté immédiatement à la pharmacie le docteur Rouma lui donna les premiers soins, mais vu la gravité de la blessure il conseilla de le porter de suite à Cahors et de le confier aux bons soins du chirurgien, M. Rougier.

Nous souhaitons à ce charmant petit bambin une prompte guérison.

Avis de la mairie. — La liste des bénéficiaires des bons de chaussures est affichée dans le couloir de la mairie où tout le monde peut en prendre connaissance. Il est rappelé que les bons qui ne seront pas retirés avant le 20 octobre seront annulés.

Nouveau percepteur. — Nous avons appris de source officielle la nomination de M. Vitrac, actuellement percepteur dans les Deux-Sèvres, à la perception de Puy-l'Evêque, en remplacement de M. Rességuier, admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Vitrac à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre cité, prendra son service à la date du 1er décembre 1943.

Calvignac

Nouveaux hôtes. — Nous sommes heureux d'accueillir, comme nouvelle institutrice en remplacement de M. Escuroux, Mme Aladel, de Cahors.

Nous lui offrons nos meilleurs vœux de bienvenue ainsi qu'à son mari qui va exercer à Calvignac la profession de vétérinaire. Notre région, sur ce point, va être favorisée car, jusqu'à présent, nos braves paysans étaient obligés de faire appel aux services de vétérinaires éloignés et de supporter des frais de déplacement onéreux. Ils pourront lui téléphoner dans quelques jours au n° 2 à Calvignac.

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 535

Des fourmis plein les jambes

Les femmes dont le sang circule mal se plaignent souvent de fourmillements et de pesanteur dans les jambes. Elles combattront cette gêne en améliorant leur circulation avec les Gouttes Florides (ce remède de la femme est particulièrement précieux entre 40 et 50 ans). Le flaçon de Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30 ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3385.

COMPTOIR IMMOBILIER
ALBERT TULET
9, Allées Fénelon, 9 - CAHORS
Successeur de Me Flaujac
VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES
PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE
TERRAINS -:- GÉRANCE -:- LOCATION
R. C. Cahors 5.304

Imp. COUESLANT. *Le co-gérant :* PARAZINES
C.O.L. 31.2330 - Coueslant, Cahors
U.O. 3773, 15-10-43.

Jean Vertuel, poète de la librairie

Notre confrère André Sans, de « La France de Bordeaux » a publié dans son journal l'excellent article suivant que nous nous faisons un plaisir de reproduire et qui concerne notre ami et collaborateur M. Jean Vertuel :

Jean Vertuel, libraire à Saint-Céré et connu à cent lieues à la ronde, à Brive, à Cahors et dans beaucoup d'autres endroits comme Limoges, Toulouse et Lyon, voire Paris, par tout ce qui affère auteur du négoce de la librairie... C'est que la librairie Vertuel est une vieille maison saint-céréenne d'abord et que, ensuite, Jean Vertuel est le plus aimable et le plus serviable des garçons.

La librairie est son royaume ! Il en connaît tous les pensionnaires... C'est le premier client de son établissement. Pas un livre ne lui passe dans les mains sans qu'il le palpe, pour en connaître la valeur commerciale, sans qu'il le lise pour en apprécier la valeur...

Fin lettré, profond psychologue, il juge de la valeur des ouvrages dont il assure la vente et des goûts de ses clients pour qui il est un précieux conseiller, avec une sûreté rarement prise en défaut.

En voyant entrer une cliente ou un client dans son magasin, il a déjà jugé quel que soit l'article qu'on lui demande, de la boîte de papier à lettres — quand cet article avait encore cours bien entendu — de la qualité d'encre, de crayon, de plume qu'il doit présenter pour ne pas perdre un temps inutile et précieux.

La façon dont un client lui réclame tel ou tel ouvrage, la manière dont un autre passe en revue les ouvrages en rayon, des indices qui lui révèlent le caractère du chaland et deux minutes de conversation finissent de l'éclairer et alors discrètement, sans que rien n'y paraisse, Jean Vertuel conseille :

— Prenez donc cet ouvrage, je pense qu'il vous plaira...

Et immanquablement, le livre plaît, le client revient et devient un ami du libraire, un ami qui écoute désormais ses conseils et se plaît à sa conversation.

C'est que Jean Vertuel est un causeur charmant et disert. Il parle de tout ce qu'il connaît, avec tact et mesure, sans aucune pédanterie, dans une langue claire, harmonieuse et parfois même précieuse. Quand il ne sait pas, il se tait et écoute !

Là est peut-être la raison pour laquelle quand il est à Saint-Céré, M. Pierre Benoît se plaît à venir bavarder dans la librairie de Jean Vertuel, quand il ne l'appelle pas dans sa propre chambre de l'Hôtel David, où tant de ses romans ont trouvé leur forme définitive.

M. Anatole de Monzie, lui aussi, ne manque pas lorsqu'il est à St-Céré, de faire visite à Jean Vertuel pour bavarder avec lui...

Jean Vertuel est un vrai libraire, un libraire qui, quoique jeune, est de la vieille école... de cette école dont les tenants considéraient les livres comme des « âmes », des « amis » dont ils ne se séparaient que pour les confier à des gens susceptibles de les aimer.

Dans notre temps où le mercantilisme — en librairie comme ailleurs et peut-être plus qu'ailleurs — est devenu roi, Jean Vertuel fait figure de poète.

Et poète, il l'est en vérité, poète qui ne s'ignore pas tout à fait mais dont la modestie est aussi grande que le talent.

Je ne parlerai que pour mémoire de ses éditions particulières de cartes postales, faites avec un goût artistique des plus sûrs. Les sites, choisis par lui-même, chantent aux yeux étrangers tout le charme du pays lotois.

L'édition, d'autre part, depuis les poétiques « Légendes quercynoises », racontées par tante Basiline — auxquelles il se défend, quoique la rumeur publique — il n'y a pas de fumée sans feu — l'en accuse, d'avoir apporté sa quote-part — jusque à la « Contribution à l'étude géologique, biologique et bactériologique du gouffre de Padirac » de son bon ami Robert Trieu, lui est redevable de quelques ouvrages pleins d'intérêt.

De temps à autres, Jean Vertuel consent à signer quelques articles de presse, dont la tenue est parfaite et bien personnelle... et, pour ma part, je ne désespère pas un jour prochain, de le voir franchir le pas que beaucoup de ses amis — dont je m'honore d'être — souhaitent, et de trouver son nom sur la couverture d'un ouvrage qui, par exemple, aurait pour titre : « La légende des reliques de Lunegarde ».

J'en ai peut-être trop dit... mais n'est-ce pas le propre d'un journaliste d'être indiscret ? De cette indiscrétion, Jean Vertuel, toutefois, je l'espère, ne me gardera pas rigueur, car un poète ne saurait garder rancune au cœur, et Jean Vertuel est un vrai poète de cœur et d'esprit. — André SANS.

FIGEAC

Figeac

Tribunal correctionnel. — Dans sa dernière séance le tribunal a reçu le serment d'un préposé aux Eaux et Forêts et de cinq gardes-voies.

Vol à Figeac. — Un prévenu, défendu par Me Faugère, a volé, dans un garage, de l'huile d'auto, des clés et des marteaux. Le tribunal veut bien admettre des circonstances atténuantes en raison du passé militaire de l'inculpé auquel il accorde le sursis pour deux mois de prison.

Vols. — Toutaon Rabach, travailleur à Cajarc est condamné par défaut à 2 mois.

— Tapia Mila, 23 ans, défendue par Me Faugère, est condamnée à deux mois avec sursis et 600 fr. d'amende, pour vol d'effets divers.

— La ménagère Douzac, défendue par Me Faugère, est condamnée à 600 francs, pour vol d'effets divers.

Histoire de canards. — Un dimanche, vers 11 heures, deux canards auraient disparu de leur domicile. Les soupçons du volé se seraient portés sur deux messieurs qui venaient parfois se ravitailler à ce domicile. Ceux-ci ont déclaré qu'ils préféreraient payer deux fois que d'être soupçonnés ou prévenus. Le tribunal ne retient pas ce propos comme un aveu de culpabilité, et, faute de preuves, relaxe. Défenseur Me Faugère.

Forain sans carte. — Pour défaut de carte de forain, 200 fr. à Delayen Henriette.

Pêche à la main. — Pour ce délit reconnu. Do Van Tink Zag est condamné à 200 francs.

Outrage public aux mœurs. — 200 fr. d'amende à Mornas Henri, de Leyme.

Coups et blessures. — Sourzat Raymond, de Biars, 1.200 francs d'amende pour sévices sur la personne de son père. Défenseur, Me Delmas.

Circulation irrégulière. — 200 fr. d'amende à Bonis Alexandre, de Saint-Hilaire.

Blessures involontaires. — Une mineure de 13 ans, jugée en chambre du Conseil, et défendue par Me Lacaze, est relaxée. Blessures résultant d'un accident de bicyclette.

Pêche aux explosifs. — L'explosif consistait en une bouteille à bière remplie de carbure. Dupuy Albert et Jean Sourzat, de Saint-Céré, défendus par Me Faugère, n'ont pêché qu'un procès-verbal et 300 francs d'amende.

Coupe de bois. — Pour coupe de bois sans déclaration, faite à Linac, Raymond Roger, boulanger, de Mazamet, reçoit 1.200 francs d'amende. Le bois n'a pas pu être emporté.

Abus de circulation. — Pour être sorti des limites autorisées, 200 fr. d'amende à Frescaline Adrien, défendu par Me Faugère.

Incendie involontaire. — Il en coûte 1.200 francs d'amende à Zilberstein Jean, pour avoir incendié des bois à Espagnac.

Thémines

Nécrologie. — Décès, à Figeac, chez ses enfants, de Mme Vve Marie Caminade à l'âge de 78 ans ; ses obsèques ont eu lieu à Thémines le samedi 9. A ses fils, Rémy et Pierre, à ses belle-filles, à ses petits enfants et à toute la famille en deuil nous renouvelons nos sympathiques condoléances.

Marcilhac

Mariage. — Prochain mariage de nos compatriotes, Mme Ve Louise Delcor née Soursou avec M. Louis Ortalo, maître-maçon.

Vœux de bonheur aux sympathiques et futurs époux.

Saint-Céré

Jardins familiaux. — L'Association des Jardins familiaux de notre ville, en présence des intéressés, a procédé à la répartition et à l'attribution de quarante-deux lots de terrain situés rue Croix-de-Lagarde; prochainement une nouvelle répartition aura lieu qui permettra de satisfaire les demandes toujours plus croissantes.

Pour la famille. — Comme suite au passage de M. Benassy, délégué à la propagande du Commissariat à la famille, un comité provisoire vient de se constituer pour notre ville; prochainement une conférence suivie de projection de film sur « La Famille » aura lieu dans la salle du Foyer Municipal; nous en donnerons la date exacte.

Les champignons. — Malgré la saison tardive, de nombreux paniers de cèpes ont trouvé preneurs à 10 et 12 fr. le kilog; dans certains villages reculés du Ségala les prix varièrent de 5 à 6 fr. bien que la qualité fût supérieure.

Rentrée des classes. — Pour les écoles primaires et collèges modernes de garçons et de filles de notre ville, la rentrée des classes est définitivement fixée au dimanche 17 octobre pour les élèves internes et au lundi 18 octobre à 8 h. 30 (heure légale), pour les externes.

Cinéma Rex. — Dimanche 17 octobre, matinée à 15 heures, soirée à 21 heures, Viviane Romance dans « L'Esclave blanche », avec un bon complément et France-actualités.

Pharmacie de service. — Dimanche 17 octobre la pharmacie Blanié assurera le service.

Quintonine
HELIN Phen, CHATEAUROUX
Visa 846-P-2820
Q 148

INDEFRISABLE sans APPAREIL
sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus* de *Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.
A la Maison POPOVITCH
20 années de recherches
pour donner le maximum de satisfaction.

GOURDON

Gramat

Cinéma Olympia. — Samedi 16 octobre à 21 heures « L'Esclave blanche », avec un bon complément et France actualités.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 17 octobre, par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte.

Familles nombreuses. — Les chefs de familles nombreuses abritant sous leur toit au moins cinq enfants et résidant dans la commune de Gramat sont priés de se faire connaître d'urgence au délégué cantonal des familles nombreuses, M. Decros, pharmacien.

Salviac

Soirée en faveur des prisonniers. — Dimanche 17 octobre aura lieu à Salviac, à l'école des garçons, une véritable soirée de gala, organisée en faveur des prisonniers de la commune. Au programme des chants et des saynètes: *Le Phoque*, de Grenet-Dancourt; *Le Luthier de Crémone*, de Coppée et *Les 37 sous de M. Montaudon*, de Labiche. Encore une belle soirée en perspective au bénéfice de nos chers prisonniers au cours de laquelle on applaudira une excellente troupe d'artistes cadurciens bien connus par leur verve et leur talent.

Nécrologie. — C'est avec peine que nous apprenons la mort quasi subite de Mlle Jacqueline Lapouge, la gracieuse fille du Commandant Lapouge, prisonnier de guerre rapatrié, propriétaire au château de Merlins, près Salviac.

La défunte était âgée seulement de 18 ans. Une foule nombreuse assista à ses obsèques qui eurent lieu au cimetière de Luziers. Nous prions la famille si cruellement frappée de recevoir nos condoléances attristées.

Souillac

Cinéma Vox. — Samedi 16 octobre en soirée et dimanche 17 en matinée à 15 heures et soirée à 21 heures : « La Maternelle », avec un beau complément.

Nécrologie. — Avec regret nous avons appris la mort de M. Lacassagne, serrurier, place de la Halle, à l'âge de 41 ans. Ses obsèques ont eu lieu dimanche 10 octobre au milieu d'une assistance nombreuse. Nous adressons à la veuve eplorée, à ses parents et à toute la famille l'expression de nos condoléances attristées.

Nous apprenons également la mort de M. Aussel, domicilié quartier de la Gare, à l'âge de 77 ans. Ses obsèques ont eu lieu jeudi 14 octobre, au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à sa veuve et à toute la famille nos sincères condoléances.

AVIS DE DECES

Les familles GALAN, AUDEY et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marcelle GALAN
née AUDEY

décédée à Cahors à l'âge de 37 ans et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 17 octobre à 15 heures.

Réunion à l'Hôpital à 14 h. 30.

AVIS DE DECES

Madame la Supérieure générale et les Religieuses de la Congrégation des Filles de Jésus à Vaylats ; Madame la Supérieure et les Religieuses du Pensionnat Jeanne-d'Arc à Cahors ; Madame et Monsieur Antoine CONDUCHÉ, à Cahors-Cabessut ; Madame Veuve CONDUCHÉ et ses enfants à Esclauzels ; Madame et Monsieur Roger CONDUCHÉ et leurs enfants à Cahors ; Madame Veuve CAPMAS, née CONDUCHÉ et sa fille à Villeneuve-sur-Lot ; Madame et Monsieur BACH, à Esclauzels ; Madame Veuve LUGAN et sa famille à Esclauzels.

Les familles BACH, GARRIGUE, BES, LUGAN, SEVAL et les autres parents ont le regret de vous faire part de la mort de

Mademoiselle Lucie CONDUCHÉ
En religion Sœur Marie de Chantal

rappelée à Dieu le 8 octobre 1943, dans sa 93e année. Les obsèques ont eu lieu le 9 octobre 1943, au Couvent de Vaylats.

REMERCIEMENTS et AVIS DE NEUVAINE

Les familles LAFON, AUTESSERRE, CAVAILLÉ et COMBALBERT adressent leurs profonds remerciements, à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

Madame Veuve AUTESSERRE
née Marie COMBALBERT

La messe de neuvaine sera célébrée en l'Eglise Cathédrale le mercredi 20 octobre à 9 h. 30.

Ces rougeurs...
...tant celles du visage après vos repas, que celles qui sont accompagnées de démangeaisons, de boutons et de dartres, vous les ocmbattrez en employant les Sels Largan, éliminateur hépatique et dépuratif du sang : 12 fr. 10 pour un litre de solution. Ttes Phies. Lab. Hélin. Châteauroux. Visa 846 P. 4547.

PETITES ANNONCES

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Delbrel à Cuzorn (L.-et-G), les plus belles de la région.
Catalogue franco. Téléphone : St-Front, N° 3.

Mme ESTRADEL
LIVRES D'OCCASION
LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
C.C. 4320 — C.P. 25.931 — Cahors

RENTRÉE DES CLASSES. Etudes surveillées. Cours et leçons. Préparation aux examens. Traductions. Surveillance familiale. Exercices individuels de plein air et d'hygiène scolaire.
E. CONTOU, Professeur en retraite, Ex-Directeur-Fondateur de l'Ecole d'Aquitaine. Camp des Monges, Cabessut, Cahors.

POUSSINS d'un jr, race pure, séro-aggl. Sussex, Wyandottes, Leghorn. Canetons kaki. Expéditions dans toute la France. Ecrire en rappelant le nom de ce journal au Domaine des Fougères, 99 r. de Courcelles, Paris. T.P.R.

A vendre VELO HOMME, très bon état. S'adresser M. Dedieu, mécanicien, rue Fondue Basse.

AU BON MARCHE
Maison Boucicaut, Paris
Madame TALOU
Commissionnaire en marchandises
13, *rue du Maréchal-Foch*
BUREAU DE COMMANDES
CATALOGUES D'HIVER
à la disposition de la clientèle

Donnerais LEÇONS A ENFANTS de 9 à 14 ans en vue de la préparation au D.E.P.P. et C.E.P. S'adresser : Mme DESTANG, 4, rue Feydel, Cahors (de 14 à 17 heures).

A vendre : moto Terrot, 350 cm³, parfait état, type H. S'adresser 60, avenue de Toulouse.

A vendre, à Cahors : EPICERIE. Bonnes recettes. Sans concurrence. A enlever.

A Cahors : une MAISON DE RAPPORT, 3 étages, centre ville.

A Cahors : CAFE-RESTAURANT, centre ville. Rue très fréquentée. S'ad. Comptoir Immobilier, A. TULET 9, allées Fénelon, Cahors.

A vendre : VELO DE DAME, avec pneus bon état. S'adresser MATHIEU, 6, rue Nationale, Cahors.

A vendre VELO DAME, barbelé, charrette pour cheval. SARRAZIN, à Cremps (Lot).

EXCLUSIVITE
INDICATEUR IMMOBILIER

A vendre : Cahors, boulevard Gambetta, vaste immeuble rapport, magasin et bureau, trois étages. A débattre.
8 km. Cahors, bordure route, dans vaste enclos : maison état neuf, 2 pièces, cave et grenier, eau par source. Libre de suite. Prix : 90.000 francs.
Cabrerets (Lot) : Petite propriété rurale. Maison 2 pièces, eau, électricité. Jolie garenne. Terrain : 9 hectares. Prix : 75.000 francs.
Région Lauzès (Lot) : Ferme 12 hectares. Maison 3 pièces, grande terrasse et pigeonnier. Belle grange. Cheptel mort au complet. Prix : 150.000 francs.
Exploitation forestière, pleine activité justifiant bénéfices (réelle occasion).
Entrepôt bières et fabrique de limonade. Gros bénéfices prouvés. Pour cause de santé, à enlever à prix de matériel.
A 1 km. Cahors : Lande sur plateau, 3 hectares 36 ares d'un tenant. Convenant à truffiers et lavande. Prix : 5.000 fr.
Banlieue Cahors : maison et vastes bâtisses, vigne et jardin plein rapport. Eau par source abondante. Prix : 40.000 francs.
R. MARATUECH, 109, boulevard Gambetta, à Cahors. Tél. : 535.

A vendre PETITE PROPRIETE, 10 km. Cahors, une maison, 5 pièces, écurie, grange, bergerie, étables, eau par source à 300 m., électricité dans la cour, facilité instal. 9 hectares terre lab., friches et bois. Sans cheptel. Convient pour élevage moutons, facilité agr. dans le voisinage. Pour traiter : Agence Imm. du Lot, 4, rue des Jardiniers, Cahors.

A vendre plusieurs PETITES MAISONS Cahors - centre ; propriétés rapport et agrément. Agence Imm. du Lot, CANTOGREL, 4, rue des Jardiniers.

ACHAT ET VENTE DE MEUBLES
ANCIENS ET MODERNES
Livres, tableaux, bibelots, bibliothèques
S'ad. : Armand LAGASPIE, à Catus (Lot)

CYCLISTES, vos pneus sont morts. Roulez sur BANDAGE LIEGE, pneu de remplacement idéal pour vélos et remorques. Les Ets Novelta s'excusent de n'avoir pu satisfaire intégralement les commandes en raison de leur importance et des difficultés dues aux circonstances actuelles. Nos dispositions sont prises pour vous dépanner dans un délai très rapproché et au fur et à mesure de nos possibilités. Dès aujourd'hui, faites-vous inscrire chez votre marchand de cycles habituel ou demandez-nous l'adresse de notre agent le plus proche de chez vous.
Vélocistes ! assurez-vous l'agence exclusive pour votre canton.
Etablissements NOVELTA, 13, rue Jean-Pégot, Toulouse.

OFFICIERS DE POMPIERS, contre les feux d'hydrocarbures, utilisez la Lance Comète à *Mousse* à débit illimité. Demand. notice à J. VALLAT. Agence Rég. S.I.A.P., *Minimax* Extincteurs à ts débits charges de rechange, Toulouse, 9 r. Bayard. Tél. 265-78

Endosser son pardessus
reste difficile
Si difficile même, pour certains rhumatisants qu'ils ne peuvent l'exécuter sans aide. Mais que ces malades prennent du Gandol et leurs gestes deviennent plus faciles. Le Gandol agit comme calmant et comme éliminateur de l'acide urique. Il soulage vite et de façon durable. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2671.